

Adjudication de la boucherie avec privilège exclusif

Le 27 avril 1771 - Desroches au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/28, folio 122

A l'Isle de France, le 27 avril 1771

Monseigneur,

En faisant l'adjudication de la boucherie pour la subsistance des vaisseaux, des troupes, et des hôpitaux, M. Poivre inséra un privilège exclusif dans le 1^{er} article, et dans le 5^e, la grâce aussi exclusive de recevoir du Roi tous les troupeaux provenant de la traite de Madagascar, et ceux réformés des travaux du génie, et de l'artillerie.

Cette adjudication fut faite sans m'être communiquée, quoique je fusse au port. Je m'en absentai quelques jours après, sans avoir aucun soupçon de la chose.

Cinq ou six semaines après je revins à la ville. On me porta des plaintes de tous côtés, l'émotion était générale, et le Conseil même chargea deux de ses membres de me faire des représentations à ce sujet.

Je répondis que je n'avais aucune connaissance de la chose, et je pacifiai tout par l'autorité et la conciliation que j'y [illisible].

Je cherchai en vain au Bureau de la Police et au contrôle le traité passé. D'un autre côté M. Poivre était absent et malade à la campagne. Je le fus voir et je lui parlai très légèrement craignant de l'inquiéter et d'altérer sa santé. Enfin je laissai tout tranquille et je quittai le port pour aller continuer mes dépêchés des vaisseaux de Chine.

J'y revins à Pâques et le carême finissant les clameurs redoublèrent, et l'on vint me demander de tout côté la permission de tuer. Je répondis que je n'avais le droit ni de la donner ni de la refuser exclusivement à personne, que peut-être je serai bientôt forcé de défendre à tout le monde en général de tuer des bœufs ; que j'étais peiné d'avance de sentir qu'il faudrait en venir là ; mais que prévoyant ce moyen comme indispensablement nécessaire, je commencerai moi-même par faire l'essai, et par donner l'exemple de la privation. C'est ce que j'ai fait, Monseigneur, et depuis plus de 15 jours que ma maison est montée au port, il n'y est pas entré une livre de viande de boucherie.

Ma sollicitude va avec tant de soin au-devant des inconvénients ultérieurs que je me suis assujéti au maigre le plus strict pendant le vendredi et le samedi, et que je me propose d'amener peu à peu tous mes soupers sans distinction à ce régime.

On la suit d'ailleurs dans toutes les colonies de l'Amérique. Il n'est pas onéreux ici, où le poisson est abondant et excellent : et il est plus salutaire dans ces pays chauds que l'usage de la viande.

Il est vrai que l'on a presque perdu l'habitude de la pêche dans ce quartier-ci. C'est encore une raison pour m'affermir dans ma résolution parce que je ranimerai peut-être cette branche importante sur les côtes, comme elle prend naissance depuis quelque temps dans l'intérieur de l'île où l'on fait de très beaux étangs qui doivent nécessairement se multiplier par l'avantage que chacun y trouvera.

Je ne sais si je pourrai joindre ici la copie de l'adjudication qui a été passée le 31 janvier dernier, et qui enfin est venue à ma connaissance ; mais vous pouvez compter sur la vérité de ce que j'ai

l'honneur de vous avancer à l'égard du 1^{er} et du 5^{me} article. Je me rappelle aussi que vous avez blâmé très fort, il y a 3 ans, un pareil marché fait avec M. de Maissin. Ainsi je crois que vous approuverez ma conduite relativement aux soins que j'ai de ne pas donner atteinte à la liberté du commerce, et de pourvoir néanmoins à la conservation, et à l'augmentation des moyens de subsistances.

Je suis avec ... etc.

Le Ch. Desroches

* * *